



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conservatoires regionaux d'espaces naturels

Question écrite n° 49683

Texte de la question

M Claude Gaillard appelle l'attention de M le ministre de l'environnement sur les faits suivants : une ligne budgétaire initiale de 1 million de francs en crédits d'études, au profit des conservatoires régionaux d'espaces naturels, avait été abondée par le Parlement en 1990 à hauteur de 3 millions de francs en crédits d'investissement, afin de permettre en urgence la réalisation de programmes de maîtrise foncière sur des espaces naturels prestigieux et menacés dans notre pays (marais poitevin, val de Saône, steppe de la Crau, prairies humides de Meuse et du Ried Alsacien, tourbière du Chatillonnais, étangs de Champagne). Or, à la date du 20 octobre 1991, ces crédits n'ont toujours pas été débloqués alors que les conservatoires régionaux ont dû prendre des engagements formels pour assurer la sauvegarde des sites ci-dessus énoncés. Il demande donc quelles mesures sont prévues afin de permettre aux conservatoires régionaux de mener des actions absolument nécessaires en faveur des espaces naturels les plus menacés.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conservatoires régionaux d'espaces naturels ont disposé en 1991 sur les crédits du ministère de l'environnement de 1 million de francs sur le chapitre 67-20, article 60, au titre de la réserve parlementaire. L'ensemble de ces crédits a été engagé sans que les régulations budgétaires qui sont intervenues en 1991 ne les diminuent. Par ailleurs, s'agissant de la première année d'une démarche nouvelle tant pour les organismes concernés que pour le ministère, il a été nécessaire de définir une politique cohérente et ambitieuse, de rassembler les propositions, de définir les priorités et d'instruire les dossiers retenus dans le contexte difficile de la gestion 1991. Deux axes d'intervention ont été retenus, d'une part la sauvegarde des zones humides particulièrement stratégiques ce qui est un enjeu très important, compte tenu des difficultés de l'élevage dans de nombreuses régions et de l'importance des prairies permanentes pour la flore et l'avifaune, d'autre part des biotopes très sensibles en région méditerranéenne. Le Conseil national de la protection de la nature que j'ai sollicité a donné son accord sur les démarches entreprises au vu des propositions définitives des conservatoires dont je n'ai disposés qu'en 1991. Les crédits de paiement n'ont été engagés que sur les opérations pour lesquelles le ministère avait une certitude de mise en œuvre pour ne pas les perdre dans les mécanismes budgétaires. Les opérations bien engagées et qui ont reportées au début de 1992 seront prioritaires pour être payées au début de 1992.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49683

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4590